



(*) Le Conseil de l'Union européenne et le principe de l'unanimité

Le Conseil de l'Union européenne, l'institution décisionnelle principale de l'Union européenne, doit statuer à l'unanimité dans des domaines essentiels tels que la modification des traités, la mise en route d'une nouvelle politique ou l'adhésion d'un nouvel État à l'Union européenne. Cela signifie qu'une décision portant sur ces questions ne peut intervenir dès l'instant où un seul État membre n'est pas d'accord.

Cependant, dans la plupart des cas, seule une majorité qualifiée est requise. Une décision ne requiert alors qu'un nombre précis de votes favorables. Le nombre de votes dont dispose chaque État membre est pondéré selon la taille relative de sa population.

Il est évident qu'une décision à l'unanimité sera encore bien plus difficile avec vingt-cinq États membre qu'avec quinze.

Renseignements : [Http://www.europa.eu.int/abc/12lessons/index4_fr.htm](http://www.europa.eu.int/abc/12lessons/index4_fr.htm)



Selon Luc Van den Brande, une politique budgétaire correcte est la meilleure politique sociale qui soit.

Selon le sénateur **Luc Van den Brande** (CD&V), une politique budgétaire correcte est la meilleure politique sociale qui soit : « Seules une Europe économiquement forte et une politique budgétaire disciplinée peuvent conduire à une Europe sociale. Manifestement, le public a des doutes au sujet de la délocalisation. Cependant, il ne faut pas considérer cette problématique de manière trop unilatérale à court terme. Dans un premier temps, une délocalisation est certes source de pertes d'emplois mais, dans une deuxième phase, le nombre de postes de travail peut augmenter. S'opposer à la création d'emplois en Europe centrale aurait des conséquences fâcheuses pour notre situation économique et sociale. Nous devons élaborer des normes de base communes, mais aussi évi-

ter tout protectionnisme. La Belgique peut jouer un rôle important pour ce qui est de convaincre les autres États membres de l'Union. Comme l'aurait dit Jean Monnet, "nous ne coalisons pas les États, nous réunissons les hommes.»

L'Eurodéputée **Mia De Vits** (sp.a-Spirit) considère que des progrès ont bel et bien été accomplis sur le plan social mais elle partage le point de vue selon lequel le bilan reste déficitaire : « Nous ne tendons pas vers un système global, mais nous devons organiser la solidarité par le biais de fonds structurels et de fonds de cohésion. L'Europe doit développer une politique commune d'emploi et d'éradication de la pauvreté. Cette politique doit être appliquée de manière contraignante. Les

divers systèmes doivent refléter une vision européenne commune. Les conditions de travail en vigueur dans les différents pays doivent être respectées. À cet effet, les services d'inspection doivent collaborer. Il faut fixer des niveaux de rémunération et de pension minimums, en fonction du PNB de chaque pays. Enfin, il ne peut être question d'un recul sur le plan de la législation du travail. La suppression de la règle de l'unanimité donnerait aux différents pays la possibilité d'appliquer des conditions moins favorables.»

Enfin, la sénatrice **Olga Zrihen** (PS) estime qu'une Europe sociale requiert une harmonisation fiscale. ■



Les orateurs et modérateurs du débat, de g. à d. : Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit), Mia De Vits (sp.a-Spirit), Gorik Van Holen (Metro), Sabine Verhest (La Libre Belgique), Didier Donfut (secrétaire d'Etat aux Affaires européennes) et Luc Van den Brande (CD&V)



Libéralisation de l'énergie et consommation

L'un des principaux objectifs de l'Union européenne est la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Il faut que les entreprises puissent, le plus librement possible, percer sur de nouveaux marchés dans l'Union européenne. C'est pourquoi il importe de lever les obstacles matériels, fiscaux et techniques à cette libre circulation, ce qui devrait également profiter au consommateur. L'augmentation constante du nombre d'entreprises concurrentes au sein du grand marché intérieur devrait faire baisser les prix. Il ressort du débat sur la libéralisation du secteur de l'énergie en Belgique, qui ne comptait jusqu'à présent qu'un seul acteur, que ce pan du marché interne est loin d'être achevé.

Le président du panel, **Jean-Marie Dedecker (VLD)**, ne mâche pas ses mots : « *L'annonce de la libéralisation a fait naître de grands espoirs auprès des familles et des entreprises. Il est inadmissible que cette libéralisation débouche sur la confirmation d'une position monopolistique plutôt que sur une amélioration des conditions offertes au consommateur.* »

Selon le sénateur, le projet de libéralisation ne pourra réussir qu'à condition qu'il y ait une véritable concurrence entre les différents opérateurs du marché et que les clients puissent réellement choisir. À cet égard, la transparence, surtout en matière de coûts et de tarifs, sont d'une importance capitale.

La constitution de la S.A. Belpex, un marché au comptant pour les producteurs d'énergie en Belgique, constitue une avancée. La formation des prix se fera ainsi, à tout le moins, dans des conditions économiquement plus satisfaisantes et l'anonymat des transactions favorisera l'égalité de traitement entre opérateurs économiques.

Il souligne qu'il ne s'agit pas là d'un problème de luxe : « *Les montants que nos entreprises doivent payer pour leur énergie méritent tout autant d'attention que le coût de la main-d'œuvre, car ils sont un facteur essentiel de compétitivité par rapport à la concurrence étrangère, et dès lors de création d'emplois dans notre pays.* »

Wim Heyselberghs, Chief Executive Officer de Nuon, l'un des nouveaux opérateurs sur le marché de l'électricité, estime également que la facture énergétique de nos PME est trop élevée par rapport à l'étranger. Il croit qu'il existe un risque de monopole ou d'oligopole* durable si l'on n'améliore pas le fonctionnement du marché. À cet égard, il souligne la différence entre les secteurs dérégulés (libéralisés) et les secteurs régulés. L'infrastructure, par exemple, entre dans cette dernière catégorie. Les opérateurs déjà actifs se protègent eux-mêmes en tirant le maximum de profit de leurs activités régulées : « *S'il est*

* oligopole : forme de marché où un très petit nombre de grandes entreprises ont le monopole de l'offre.



Selon Jean-Marie Dedecker (VLD), la libéralisation devrait baisser le prix de l'électricité.

normal que les entreprises cherchent à engranger un maximum de bénéfices, il appartient aux pouvoirs publics d'assumer leur rôle de contrôle. Elles ne courent cependant pas un grand risque d'être sanctionnées en raison de l'éparpillement des pouvoirs publics. »

Ivo Mechels, de l'organisation de consommateurs Test-Achats, partage entièrement l'analyse de Jean-Marie Dedecker : « La libéralisation ne nous a pas menés là où nous l'espérions. Pour l'instant, nous nous trouvons toujours dans une situation monopolistique de fait ; il suffit d'examiner la position dominante d'Electrabel. »

Il dénonce en outre le fait qu'un an après la libéralisation du marché de l'énergie, il n'y a toujours pas de service de médiation. Dans la foulée, il sou-

ligne la nécessité d'établir des conventions entre les différents niveaux : « Qui est responsable de problèmes tels qu'une panne de courant : les gestionnaires des réseaux de distribution ou les fournisseurs ? Au bout d'un an, cette question n'est toujours pas réglée. »

Transparence de l'information

Selon lui, une information transparente est essentielle, tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs, car, en l'absence de celle-ci, il leur est impossible de fixer les prix. Faute d'informations, les ménages ne sont pas davantage en mesure de choisir. Les tarifs ne sont pas calculés de manière uniforme, tous les fournisseurs n'utilisant pas les mêmes paramètres (par exemple, la répercussion, sur 12 mois, des fluctuations des prix du carburant). Test-

Achats a demandé au régulateur flamand de remédier à ce problème, faute de quoi le consommateur devra comparer des pommes et des poires.

Walter Peeraer (Electrabel) tient à ajouter qu'en Belgique, les prix avant taxes sont, en moyenne, plus bas qu'avant la libéralisation, notamment en raison des efforts accomplis par Electrabel sur le plan de la gestion de son portefeuille. Qui plus est, ce résultat a été obtenu malgré la hausse importante du prix des carburants.

En ce qui concerne la concurrence, il renvoie également à la création de la bourse Belpex. Selon lui, moyennant quelques efforts supplémentaires, nous pourrions rapidement évoluer vers un marché Benelux intégré et de bons échanges avec la France.



Ivo Mechels (Test-Achats) critique la situation monopolistique de fait d'Electrabel.



Augmenter la concurrence

Dominique Offergeld, collaboratrice au cabinet de M. Verwilghen, ministre de l'Economie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, reconnaît que la concurrence sur le marché de l'énergie demeure insuffisante et que la libéralisation n'a pas encore entraîné une baisse des prix pour l'ensemble des consommateurs.

L'une des priorités du ministre consiste dès lors à favoriser la concurrence dans le secteur de la production. Il convient de mieux répartir les parts de marché, en particulier en faveur des nouveaux venus sur le marché. Dans d'autres pays européens, le fonctionnement du marché s'en est trouvé amélioré. Le ministre envisage la possibilité d'autoriser l'entrée de nouveaux opérateurs et d'encourager l'exploitation d'unités de production non utilisées.

Madame **Offergeld** répond à la critique de Ivo Mechels à propos du manque de transparence de l'information : « *L'instauration de tarifs pluriannuels pour le transport du gaz et la transmission de l'électricité est prévue pour 2006. Les fournisseurs auront ainsi de meilleurs points de repère pour faire des propositions de prix au consommateur* ».

Elle signale en outre que la mise sur pied du service de médiation, auquel Ivo Mechels a fait allusion, fait également partie des priorités du ministre.

Enfin, elle voudrait ajouter que si l'on évoque beaucoup l'offre d'énergie, il est très peu question de la demande : « *La quantité limitée de ressources naturelles, le respect de l'environnement et la hausse imprévisible des prix du pétrole nécessitent une politique bien définie d'économie d'énergie destinée à maîtriser la demande. Dans ce cadre, il importe également d'encourager la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.* »

Un **citoyen** s'interroge : « *L'Europe souhaite-t-elle réellement la libéralisation du marché de l'énergie ?* ». Et d'argumenter : « *On peut lire, dans la Constitution européenne : « La loi ou loi-cadre européenne n'affecte pas le droit d'un État membre de*



déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique ». Ce que l'on peut, en langage normal, résumer par : « *L'Europe peut faire ce qu'elle veut, chacun restant maître chez soi* ». M. **Peeraer** dit que l'on veut une libéralisation du marché mais que d'autre part, on veut créer au plus vite des bourses locales. Lorsqu'on parle de « *bourse locale* », on ne vise pas du tout un « *marché ouvert* ». Ce qui l'intéresse, c'est un marché européen sur lequel tous les opérateurs peuvent proposer leurs tarifs.

C'est bien entendu **Walter Peeraer** qui répond au deuxième argument : « *Ce que l'on propose, c'est une bourse belge liée à la bourse néerlandaise et à la bourse*

française. Il ne s'agit donc pas simplement d'une bourse locale, bien au contraire, les opérateurs pourront opérer sur les trois marchés. En d'autres termes, il n'est pas tout à fait correct d'affirmer que les opérateurs veulent une bourse locale pour un marché local. »

Réserves de gaz

Un autre **citoyen** se demande si l'on dispose de réserves de gaz suffisantes pour pouvoir faire face à la hausse de la consommation.

Willem Coppoolse de ALG Négoce (joint venture de l'Association liégeoise du gaz et de Gaz de France) le rassure : les réserves sont suffisantes mais il faudra importer du gaz de Russie et du Moyen-Orient. ■

La co-présidente et sénatrice **Isabelle Durant** (Ecolo) aborde ce thème dans une optique écologique en parcourant les points forts et faibles du projet de traité constitutionnel.

Elle y voit les opportunités suivantes :

- le fait que l'efficacité énergétique et les économies d'énergie soient citées en tant qu'objectifs à promouvoir ;
- l'exigence de la préservation, de la protection et de l'amélioration de l'environnement ;
- la nouvelle initiative citoyenne, – par exemple en matière énergétique – qui ne requiert plus que 1.000.000 de signatures pour contraindre la Commission européenne à déposer une proposition appropriée ;
- le développement durable et l'importance accordée à l'amélioration des conditions de vie ;
- les compétences partagées entre l'Union européenne et les États membres sur le plan énergétique, ce qui devrait élargir le champ d'action de l'Union ;
- la possibilité d'une coopération renforcée entre les différents États membres.

Les points négatifs sont, à ses yeux :

- le maintien du traité Euratom en matière d'énergie nucléaire ;
- le maintien de l'exigence d'unanimité* (voir p.16) en matière de fiscalité en général, ce qui a également des répercussions sur la politique énergétique en raison des possibilités limitées de mise en œuvre d'incitants fiscaux.



Politique socio-économique

Pour de nombreux concitoyens, c'est surtout l'euro qui incarne l'Union européenne. Ils ont aussi le sentiment que l'Union européenne apporte peut-être plus de prospérité économique, mais aussi davantage de chômage (par le transfert de l'emploi vers des pays aux salaires inférieurs, ce qu'on désigne par le terme « délocalisation »).

Ces deux éléments forment le point de départ d'un débat intéressant. Cette image de l'Europe est-elle correcte ? Comment l'Union européenne peut-elle contribuer à plus de prospérité et, en même temps, à plus d'emplois ? La politique socio-économique a été abordée sous l'angle de la politique de la Banque centrale, de la politique de la concurrence et de la politique sociale.

La Banque centrale européenne (BCE)

La BCE est une institution très récente dont l'objectif essentiel est d'assurer la

stabilité de la monnaie et des prix. Ce que la BCE a jusqu'à présent bien réussi. **Jan Smets**, directeur à la Banque nationale de Belgique : « *La politique de la BCE est sociale, dans la mesure où elle assure la stabilité des prix et, partant, une croissance durable* ».

La réalité économique soulève néanmoins, selon lui, des questions : la dérogation à la norme des 3% du pacte de stabilité semble devenir la règle (selon ce pacte, les États membres peuvent avoir des dépenses qui dépassent au maximum de 3 % leurs revenus). La question se pose de savoir comment la

BCE gère ce problème. En dépit de ce problème, le pacte de stabilité a rempli sa fonction. M. Jan Smets souligne à ce propos que la BCE ne peut cependant pas intervenir en tant qu'acteur externe.

Bernard Noël du syndicat libéral (CG-SLB) affirme néanmoins que : « *La politique de la BCE pourrait être plus dynamique, moins conservatrice.* »

Politique de concurrence

Un intervenant dans le public s'interroge pour savoir si les autorités euro-



Les participants au débat sont préoccupés du sort des services publics dans la nouvelle Europe.



Le panel est composé de Derk-Jan Eppink (journaliste), Bernard Noël (syndicat libéral), Wilfried Beirnaert (FEB), les coprésidents Paul Wille (VLD) et Jihane Annane (MR) et Jan Smets (Banque Nationale).

peennes peuvent réellement imposer la législation européenne, étant donné la réalité socio-économique complexe. La procédure de sanction est lourde et peu transparente.

Pour **Derk-Jan Eppink** (journaliste et ancien collaborateur du commissaire européen Frits Bolkestein), le système du « tableau d'affichage », du « tableau d'honneur ou de déshonneur », semble bien fonctionner. Les États membres qui commettent des infractions à la politique de concurrence, qui, par exemple, ne transposent pas ou tardivement les directives européennes, reçoivent d'abord un avertissement public. On essaie ainsi en premier recours d'exercer une pression sur les États membres pour leur épargner une condamnation par la Cour de justice européenne.

Wilfried Beirnaert, directeur général honoraire de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), trouve toutefois que la Commission européenne n'a parfois aucune idée du contexte dans lequel certaines décisions sont prises dans le cadre de la concertation sociale dans les États membres.

Bolkestein

Les **participants** au débat sont clairement préoccupés de l'avenir des services publics dans la nouvelle Europe. Ils font référence à la privatisation des chemins de fer britanniques et aux problèmes de fourniture d'électricité en Californie. « Une libéralisation n'est en effet aucunement un gage de qualité, mais elle risque de créer une économie de service réservée aux mieux nantis », remarque un **citoyen**.

Derk-Jan Eppink: « La directive Bolkestein ne prévoit pas une libéralisation absolue. Elle a d'ailleurs été adoptée par une Commission européenne de centre-gauche. Les nouveaux États membres en sont de chauds partisans, alors que la Belgique et la France s'y opposent fermement. La directive peut et doit encore être corrigée. »

Bernard Noël (ACLVB) réplique : « La directive Bolkestein n'est pas une directive Frankenstein, mais nous ne pouvons faire preuve de naïveté ». Il souligne ensuite l'ambiguïté profonde du texte qui ne trace pas selon lui de frontières claires.

Wilfried Beirnaert (FEB) enchaîne : « À partir de quand la libéralisation entraîne-t-elle une déstabilisation de l'État ? »

La concertation sociale en péril ?

Du débat, il ressort que les questions de la politique de concurrence et de la concertation sociale peuvent difficilement être dissociées. Au sein des structures européennes existent depuis toujours des mécanismes de concertation sociale, alors que l'Europe de l'Est ne connaît pas cette tradition. Dès lors, les syndicats sont très sceptiques.

Le président du groupe de travail, le sénateur **Paul Wille** (VLD), est d'accord : « L'arrivée des nouveaux États membres risque de perturber la concertation sociale. »

Derk-Jan Eppink partage cet avis : « La gouvernabilité des structures européennes est un vrai problème depuis l'élargissement de l'Union européenne. Le marché intérieur risque de se désagréger. »

Luc Van den Brande (CD&V) lance cependant une mise en garde : « Les pays occidentaux ne peuvent pas s'enfermer dans un 'protectionnisme humain', en ce qui concerne leurs propres systèmes sociaux. »

La Constitution européenne peut-elle bloquer l'économie ?

Un **citoyen** bien informé se demande si la Constitution européenne n'est pas une construction idéologique qui pourrait éventuellement bloquer l'économie. « Par exemple, un New Deal* à l'américaine serait-il encore possible avec une pareille constitution ? », lance-t-il aux membres du panel.

Selon **Derk-Jan Eppink** cela n'est déjà plus possible : « La Cour suprême des États-Unis n'aurait jamais toléré le New Deal avec une Constitution pareille. Mais on ne peut pas arrêter la libéralisation. La dimension sociale a un coût et on ne peut la payer qu'avec une économie forte. Ces dernières années, la Belgique a adopté un comportement très réservé. On a peur des délocalisations et du démantèlement des acquis sociaux. Un tel comportement mène à un scénario du pire. On doit au contraire investir dans l'enseignement et l'innovation. »

Paul Wille (VLD) saisit ces paroles pour conclure le débat par un appel : « Le passé nous a montré que la dynamique de la solidarité permet un grand développement économique. Il faut tenir le cap. » ■

* New Deal ou Nouvelle donne est le nom d'un plan de redressement socio-économique mis en place à l'instigation du président américain Franklin D. Roosevelt pour lutter contre la crise économique de 1929 (le taux de chômage était passé en 4 ans de 3 à 25 %). On pensait alors que la crise était causée par une instabilité inhérente au marché, et que l'intervention du gouvernement était nécessaire pour rationaliser et stabiliser l'économie.



Services d'intérêt général

Le fil conducteur de ce débat est le projet de directive de l'ancien Commissaire européen Frits Bolkestein. La Commission européenne veut en effet limiter les formalités administratives et entraves imposées aux entreprises qui ouvrent une filiale dans un autre pays de l'Union européenne ou y fournissent des services. Le projet de directive vise dès lors à réaliser effectivement la liberté de circulation de services dans l'Union européenne. Les opposants à cette directive craignent pour leur part que ne s'installe une concurrence entre les législations sociales des différents Etats membres, entraînant par conséquent le dumping social.



Kathleen Van Havere (Unizo) : ne pas appliquer la directive Bolkestein au secteur des soins de santé.

Pour **Marianne Dony**, de l'Institut d'études européennes de l'ULB, la création du marché intérieur a remis en cause un certain nombre de droits attachés aux services d'intérêt général économiques.

Les services sociaux tels que les soins de santé et l'emploi restent toutefois une matière mixte : ils relèvent, selon les États, du secteur privé ou du secteur public.

Plus qu'une question de vocabulaire

Guy Biamont, de la CGSP (syndicat socialiste des services publics), récuse cette notion floue de *services d'intérêt général*, qui ne concerne que leur activité, et non leur statut. Le glissement du *service public* vers le *service d'intérêt général* n'est, dès lors, pas seulement une question de vocabulaire.

Les services publics font davantage qu'offrir des services. La manière dont ils le font contribue à la redistribution des richesses et à l'exercice de la démocratie. Il faut débattre en priorité de la constitution des *services publics européens*, plutôt que de la définition des *services d'intérêt général*.

Contre la directive Bolkestein

Kathleen Van Havere de l'UNIZO (Union des entrepreneurs indépendants) rappelle la spécificité des soins de santé, qui ne concernent pas les biens ni les services ordinaires. Tant la relation personnelle entre le patient et le prestataire de soins que l'impact sur la santé publique plaident pour la non-application de la directive Bolkestein dans ce secteur.

Mme Van Havere est rejointe, sur ce point, par **Henri Lewalle**, des Mutuali-

tés chrétiennes, et par **Alain Coheur**, des Mutualités socialistes. Ils rappellent en outre que les mutualités contribuent à la solidarité sociale. Mettre celles-ci en concurrence avec le secteur des assurances briserait cette cohésion sociale.

Claude Rolin, de la CSC (syndicat chrétien), rappelle que les services publics sont au cœur du modèle social européen. Les services d'intérêt général sont mal définis et l'expérience des chemins de fer britanniques témoigne des conséquences désastreuses de la libéralisation des services d'intérêt général économiques. Des projets de directive du type Bolkestein font apparaître l'Union européenne, non plus comme une source d'espoir mais d'angoisse.

Y a-t-il des limites à la libéralisation ?

Selon **Bernadette Adnet**, de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique), les services sociaux obligatoires échappent pour le moment aux contraintes de la libre concurrence. Elle suggère d'attendre que les Pays-Bas aient libéralisé – en 2006 – l'offre de soins de santé et d'évaluer cette expérience.

Le sénateur **Philippe Mahoux** (PS), président du panel, pose une question sur les limites à la libéralisation des services proposée par la FEB. Cette libéralisation concernera-t-elle aussi les services de police, les prisons ou l'état civil ?



de g. à dr. : Catherine Maheux (FEB), Bernadette Adnet (FEB), Claude Rolin (CSC), Henri Lewalle (Mutualités chrétiennes), Alain Coheur (Mutualités socialistes) et Guy Biamont (CGSP).



Selon **Catherine Maheux** (FEB), ces limites existent, mais elles doivent être fixées au cas par cas. L'accès à l'eau, par exemple, est un droit fondamental, mais on peut en libéraliser la distribution.

Sans services publics, souligne le député européen **Marc Tarabella** (PS), les régions rurales, par exemple, seraient exclues du service postal pour manque de rentabilité. Le projet Bolkestein marque, selon lui, une rupture inacceptable dans le respect de la protection sociale, du droit au travail et de l'environnement.

Pour l'ancien député européen **Jean-Marie Dehousse** (PS), lorsque les banques et les assurances n'hésitent pas à exclure les clients non « rentables », les pouvoirs publics doivent intervenir pour protéger les faibles.

Le bébé et l'eau du bain

Un **citoyen** souligne la différence existant entre un service de placement et

une société d'intérim, le premier s'efforçant de trouver du travail pour tous les chômeurs, la seconde ne s'intéressant qu'aux diplômés.

Pour la sénatrice **Annemie Van de Casteele** (VLD), le projet Bolkestein, qui contient aussi de bonnes propositions, peut encore être amendé. Il faut

éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Philippe Mahoux (PS), président du panel, conclut en encourageant chacun à s'informer, à lire les textes et à se faire sa propre opinion. Tel était d'ailleurs l'objectif de cette Semaine européenne. ■



L'experte de l'ULB Marianne Dony, Philippe Mahoux (PS) et Annemie Van de Casteele (VLD) animent le débat.



La coopération au développement de l'Union Européenne



La coopération au développement doit selon Louis Michel (MR) sortir du paternalisme. Les pays pauvres doivent prendre leur destin en main et l'Europe doit les aider dans cette voie.

Travail considérable

Au centre des préoccupations du panel il y a la volonté politique d'aider les pays en difficulté. L'Europe est le plus grand pourvoyeur d'aide dans le monde. Elle consacre 0,42% de son produit national brut (PNB) à la coopération au développement, contre 0,15% pour les Etats-Unis. Plus de la moitié (55%) des fonds destinés à aider les pays pauvres proviennent de l'Union européenne et de ses Etats membres. Louis Michel pense que l'Union, en tant qu'acteur économique et commercial majeur sur la scène internationale, peut faire la différence et permettre à quantités de personnes en difficulté de vivre de manière plus décente.

Une coopération adéquate

Pour ce faire, les Etats membres et l'Union européenne doivent selon lui coordonner plus et mieux leurs politiques en la matière. Le Commissaire européen est largement favorable à un renforcement de l'aide au développement. Il juge

Louis Michel (MR), Commissaire européen, est l'invité de marque de ce débat qui a suscité un véritable engouement parmi les citoyens qui sont venus en masse écouter l'ancien Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères.

nécessaire de sortir d'une relation paternaliste pour permettre aux pays pauvres de prendre leur destin et leurs responsabilités en main. La coopération est un rapport de dépendance mutuelle. Un risque subsiste que l'argent soit mal utilisé par le pays bénéficiaire. Ce dernier peut par exemple acheter des armes avec les subsides qu'il reçoit. Le Commissaire européen considère qu'un monitoring efficace peut être une solution et permettre des avancées considérables dans le domaine des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Ainsi, les Etats donateurs peuvent lier une aide budgétaire à des avancées démocratiques.

Plus grande uniformisation

Un autre problème réside dans le fait que certains pays pauvres n'ont pas la capaci-

té d'absorption de l'argent qui leur est octroyé car ils ne peuvent respecter certaines règles techniques, administratives et bureaucratiques. Le Commissaire précise que chaque pays a des partenariats privilégiés. La Belgique en a par exemple avec le Rwanda, le Congo et le Burundi. Par ailleurs, certains pays sont spécialisés dans certains domaines particuliers : le Royaume-Uni et les pays scandinaves sont fort attachés au domaine de l'éducation. Ce sont des matières dans lesquelles ils détiennent une sorte de leadership européen. Selon Louis Michel, il serait utile de réaliser une combinaison de l'aide européenne et des budgets nationaux, pourquoi pas en proposant que les pays spécialisés feraient profiter l'ensemble de l'Union européenne de leur expertise.

Concernant les dettes des pays en voie de développement, le Commissaire euro-



Les participants au débat estiment que Louis Michel a une influence importante sur la politique européenne.



Hongrie

développement nne



peén se dit favorable à leur annulation dans certains cas, mais il ajoute que sur ce point il n'y a pas d'unanimité au sein de l'Union européenne.

Lutte contre le terrorisme

Un **citoyen** exprime ses craintes par rapport à un éventuel retournement de situation : les pays en développement que nous aidons aujourd'hui pourraient devenir un jour plus puissants que nous.

Louis Michel rétorque : nous avons vraiment intérêt à une répartition équitable des richesses dans le monde. Nier cette évidence serait ouvrir la voie toute grande au terrorisme. La coopération au développement peut constituer un puissant levier pour une jeunesse en quête de sens.

Place de la culture

Il existe dans les pays en voie de développement une richesse culturelle exceptionnelle. La culture, vecteur d'universalité, rend les gens meilleurs. Louis Michel affirme que cette dimension culturelle doit faire partie intégrante de l'aide au développement.

Quelqu'un dans le **public** fait observer qu'il ne faudrait pas que l'Afrique se transforme en quelque sorte en poubelle de l'Europe au vu des innombrables camions, autobus et voitures vétustes que l'on y expédie.

Louis Michel, commissaire influent ?

Les questions de **citoyens** sont nombreuses. Ne faudrait-il pas associer davan-

tage les Etats-Unis à la coopération au développement ? Quid des synergies entre l'Europe et les Nations Unies ? Les actions de l'Union européenne au niveau de la coopération au développement sont-elles concertées avec celles des organisations comme le Fonds Monétaire International ou la Banque mondiale ?

Eric Donckier, rédacteur en chef du journal *Het Belang van Limburg* et modérateur de ce débat, soumet au public à l'issue de l'intervention de Louis Michel la même question que celle qu'il avait posée au début, et qui avait recueilli 90% des suffrages en faveur du oui, à savoir *Pensez-vous que le commissaire européen belge a de l'influence sur la politique européenne ?* Visiblement, l'intervenant est parvenu à convaincre encore d'autres personnes et le oui fait presque l'unanimité. ■





La pauvreté et l'Union européenne

Étaient présentes à ce panel plusieurs sénatrices, parmi lesquelles la présidente **Jacinta De Roeck** (sp.a-Spirit), **Olga Zrihen** (PS) et **Mia De Schamphelaere** (CD&V). Elles partageaient tout à fait l'avis des experts qu'il reste encore un long chemin à parcourir en matière de lutte contre la pauvreté en Europe.

Au niveau belge

Au niveau belge, le groupe de travail interparlementaire Quart Monde organise chaque année plusieurs rencontres entre les responsables en charge de la politique de la lutte contre la pauvreté et les associations au sein desquelles les pauvres ont la parole. Mettre ce sujet à l'ordre du jour de la Semaine européenne était donc l'occasion pour tous de se rendre compte du travail accompli au niveau européen pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Objectifs de l'Union européenne

Il n'existe toujours aucun plan cohérent de lutte contre la pauvreté au niveau européen. Ce sont les Etats membres qui détiennent les compétences dans ce domaine, et ce n'est qu'après les sommets de Nice et de Lisbonne qu'une première impulsion a été donnée. Des étapes précises



Francine Mestrum (Réseau belge de lutte contre la pauvreté) craint que l'Europe n'ait qu'une vision économique et qu'elle ne prête peu d'attention à la problématique de la pauvreté.

ont été définies et 2010 a été fixé comme date butoir.

Ludo Horemans, vice-président du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, considère qu'avant d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe, un long chemin reste à parcourir. Il espère que les associations qui représentent les pauvres continuent à prendre part au débat et fassent entendre leur voix dans les Etats membres de l'Union.

La directive Bolkestein

Francine Mestrum, du Réseau belge de lutte contre la pauvreté, craint que les services publics soient remis en question dans la directive dite Bolkestein. En effet, souligne-t-elle, les services publics doivent rester accessibles à l'ensemble de la population et il ne faudrait pas que cette directive touche à des correctifs sociaux prévus pour les moins nantis. Elle juge que l'Europe doit abandonner l'idée que la croissance économique résoudra automatiquement la pauvreté. La Belgique détient deux atouts dont l'Europe pourrait s'inspirer : son solide réseau d'associations où les pauvres s'expriment et l'existence d'une formation d'expert du vécu en pauvreté.

Rôle des experts

Les membres de l'asbl **De Link** précisent le rôle que peuvent jouer les experts de la pauvreté, d'une part en proposant des solutions différentes de celles proposées par les pouvoirs publics, d'autre part en rendant aux pauvres une image positive



Jacinta De Roeck (indépendante chez sp.a-Spirit) laisse la parole aux pauvres.

d'eux-mêmes. Ces experts ont eux-mêmes grandi dans la pauvreté, ils savent donc par expérience ce que c'est qu'être pauvre. Par l'intermédiaire de l'asbl **De Link**, ils ont suivi une formation pour pouvoir travailler en tandem avec une personne professionnellement active dans la lutte contre la pauvreté. Ils font en quelque sorte office d'interprètes entre les pauvres et les pouvoirs publics.

Vers une Europe sociale forte ?

Chacun semble d'accord pour dire que notre société doit réaliser que, face à cette injustice fondamentale que représente la pauvreté, la libéralisation ne peut avoir pour effet de priver les gens de certains biens d'utilité publique comme l'énergie. Tous estiment qu'il faut définir, au niveau européen, une politique cohérente de lutte contre la pauvreté disposant de compétences suffisamment larges. Les **participants** considèrent que c'est l'occasion rêvée de faire aussi de l'Europe une union sociale forte.

Les participants souhaitent que le monde politique soit attentif au fait que l'instabilité du marché du travail et de l'économie risque de plonger un nombre croissant de personnes dans de nouvelles formes de pauvreté. ■



Les femmes et l'Union européenne

C'est en 1995, dans la foulée de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'était tenue à Pékin, que le Sénat a décidé de se doter d'une commission spécialisée dans la problématique de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Sous l'impulsion de la sénatrice Anne-Marie Lizin (PS), le Sénat a adopté le 1er février 1996 une loi visant au contrôle de l'application des résolutions de la *Conférence mondiale sur les femmes* réunie à Pékin en décembre 1995. Elle a pour objectif d'obliger le gouvernement à présenter chaque année un rapport sur la mise en œuvre des résolutions de Pékin.

La plate-forme d'action de Pékin fêtera ses 10 ans d'existence en 2005. Cet anniversaire sera l'occasion d'aborder la place des femmes dans l'Union européenne, à l'heure d'un tournant important de son histoire : celui de l'adoption d'une Constitution et de l'adhésion de nouveaux Etats.

Le panel, présidé par les sénatrices **Clotilde Nyssens** (cdH) et **Fatma Pehlivan** (sp.a-Spirit), a abordé la participation des femmes au débat actuel sur l'avenir de l'Europe, mais aussi les politiques européennes de l'égalité hommes-femmes.

Droits des femmes dans la Constitution européenne

Plusieurs **citoyens** s'interrogent sur les droits reconnus aux femmes par la Constitution européenne.

Une **intervenante** juge qu'il est inacceptable que cette Constitution de la nouvelle Europe ait été rédigée presque exclusivement par des hommes.

Lisa Pavan-Woolfe de la Direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne, reconnaît que la Constitution européenne ne contient pas de grandes avancées dans le domaine de l'égalité des hommes et des

femmes. Elle se contente de réaffirmer l'égalité parmi les valeurs de l'Union européenne.

Une membre de la Confédération européenne des syndicats indépendants, **Gabriëlle Clotuche**, souligne que l'on ne peut espérer une répartition équitable entre les hommes et les femmes au niveau des organes européens si cette répartition équitable n'existe pas aux autres niveaux.

Place de la femme dans la société européenne

Lisa Pavan-Woolfe signale qu'il y a en moyenne dans l'Union européenne un écart de 16% entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Cet écart n'est d'après elle pas dû à une discrimination européenne mais à la place de la femme dans la société.

Michèle Bribosia-Picard, vice-présidente de la *Coordination belge du Lobby européen*



des femmes, fait remarquer que certains pays, dont la Belgique, ont une politique d'écartement des femmes du marché du travail, notamment via la politique fiscale et le système de sécurité sociale.

Gabriëlle Clotuche conclut que l'égalité des chances ne doit pas rester une question féminine. Les hommes aussi en sont responsables, précise-t-elle. ■



Les jeunes et l'Union européenne

C'est sur ce débat que se clôture la fructueuse Semaine européenne au Sénat. C'est à sa Présidente, **Anne-Marie Lizin** (PS), que revient la présidence du panel, aux côtés des sénateurs **Philippe Mahoux** (PS), **Pierre Chevalier** (VLD) et **Wouter Beke** (CD&V).

Les programmes transfrontaliers financés par l'Union européenne favorisent la compréhension des différentes cultures et permettent d'utiliser plus facilement des possibilités que l'Union Européenne offre à ses citoyens de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays européens.

La **Présidente du Sénat** annonce que chaque année, plus de cent mille citoyens ont recours à des programmes transfrontaliers financés par l'UE. Les programmes d'échanges et la mobilité des étudiants procurent de nombreux avantages, parmi lesquels l'apprentissage d'une nouvelle langue, le développement de leur bagage culturel, l'intensification des contacts et l'ouverture d'esprit.

Parmi les jeunes experts de ce débat :

Jorge Camara, représentant du *Forum européen de la jeunesse*, **Saskia Van de Putte** du *Vlaamse Jeugdraad*, **Alexander Hoefmans** du *Mouvement européen Belgique* ou encore **Lahoucine Tazribine** du *Conseil de la Jeunesse d'Expression française*. Tous défendent les intérêts des jeunes et veulent jouer le rôle d'interface entre eux et les décideurs politiques. Trois sujets d'actualité sont à l'ordre du jour : l'équivalence des diplômes et la mobilité des jeunes, l'emploi des jeunes en Europe, les possibilités que l'Europe offre aux jeunes de suivre des programmes à l'étranger.

Equivalence des diplômes et mobilité des jeunes

Le sénateur **Wouter Beke** (CD&V) dit que les programmes européens

d'échanges d'étudiants, tels que le programme Erasmus profitent à tous : étudiants, enseignants et communautés. La diversité et la spécificité sont pour lui source de richesse. C'est pourquoi il considère l'harmonisation comme une bonne chose, ce qui n'est pas le cas de l'uniformisation.

Saskia Van de Putte précise qu'un nombre encore insuffisant de jeunes ont la possibilité d'étudier à l'étranger. Les obstacles les plus courants sont le prix d'une année d'études à l'étranger, le manque d'informations ciblées, la crainte de perdre une année ou les doutes relatifs à la valorisation du diplôme. L'intervenante juge nécessaire plus de concordance en matière de diplômes et une certification beaucoup plus claire.



Arnaud Vaganay (*Mouvement européen Belgique*), Alexander Hoefmans (*Mouvement européen Belgique*) et Lahoucine Tazribine (*Conseil de la Jeunesse d'expression française*).



Pour la Présidente du Sénat Anne-Marie Lizin (PS), ce débat clôture la fructueuse Semaine européenne au Sénat.

Les étudiants retirent d'un séjour à l'étranger une plus-value importante qu'il est impossible d'exprimer en « crédits ».

Rodolphe Sagehomme de la *Fédération des Etudiants Francophones* trouve que le processus de Bologne n'a pas été élaboré de manière démocratique, car il n'y a eu aucune concertation avec les étudiants et les hautes écoles. Il déplore que cette harmonisation ne vise qu'à améliorer la compétitivité de l'Europe et de ses universités.

L'emploi des jeunes en Europe

Le sénateur **Philippe Mahoux** (PS) rappelle que, en Europe, le chiffre du chômage des jeunes est le double de la moyenne générale. Les emplois des jeunes sont plus sensibles aux fluctuations économiques, à la provenance sociale et au contexte familial. Les emplois qui sont proposés aux jeunes sont souvent moins durables. Il énonce sa ferme opposition à l'application de la directive Bolkestein. Il serait d'après lui utile que l'Europe formule des objectifs spécifiques

pour ce qui est de l'emploi des jeunes, à l'instar de ce qu'elle avait fait pour les femmes. Il souhaite que l'on garantisse l'emploi global, sans privilégier aucune catégorie d'âge.

Un **membre** du *Conseil de la Jeunesse d'Expression française* souhaite que les pouvoirs publics continuent à fournir des incitants financiers au travers de plans pour l'emploi tels que le Plan Rosetta. D'autre part, il relève que beaucoup de jeunes craignent que, suite à l'élargissement de l'Europe, le marché de l'emploi leur soit encore moins accessible.



Les jeunes n'ont pas tous la chance de pouvoir étudier à l'étranger, estime Saskia Van de Putte (Vlaamse Jeugdraad)



Jorge Camara
(Forum européen de la Jeunesse)

Un **citoyen** soulève le problème de la délocalisation d'entreprises en dehors de l'Europe. On lui répond qu'il n'existe pas de règles communes que l'on puisse imposer aux entreprises qui délocalisent leurs activités.

Suivre des programmes à l'étranger

Le sénateur **Pierre Chevalier** (VLD) se rappelle que lorsqu'il est sorti de l'université, étudier à l'étranger était le privilège d'une élite. Aujourd'hui, des milliers d'étudiants belges partent spontanément effectuer une partie de leurs études en dehors de nos frontières. C'est un progrès considérable, mais beaucoup reste à faire pour



Finlande

favoriser l'accès au plus grand nombre à la société européenne de la connaissance. Ne perdons pas de vue que 500.000 ingénieurs civils sont diplômés chaque année en Chine.

Un **citoyen** met lui aussi l'accent sur le fait que les programmes de type Erasmus ne sont accessibles qu'à une couche sociale favorisée de la population. Il souhaite donc connaître les alternatives concrètes qui peuvent être proposées aux moins nantis.

Le *Mouvement européen Belgique* fait remarquer que les moyens consacrés aux programmes Da Vinci, Comenius ou Erasmus sont insuffisants. Il ne faut pas négliger les autres programmes pour les jeunes qui sont beaucoup plus accessibles, par exemple les échanges de groupes, le volontariat individuel et les initiatives pour la jeunesse.

Arnaud Vaganay, membre du *Mouvement européen Belgique*, fait part à l'assemblée de son expérience à l'étranger et du bénéfice qu'il en a retiré. Les séjours qu'il a effectués en Pologne et en Estonie lui ont entre autres permis de découvrir que l'Europe n'est pas une simple construction artificielle. ■



Philippe Mahoux (PS) se dit opposé au projet de directive Bolkestein.



Selon Pierre Chevalier (VLD), chacun doit avoir la chance d'accéder à la société européenne de la connaissance.



Quizz: L'Europe!

1. Combien de pays compte l'Union Européenne à ce jour?

- A. 12
- B. 15
- C. 25

2. Combien d'habitants compte aujourd'hui l'UE (à 50 millions près)?

- A. 350.000.000
- B. 450.000.000
- C. 550.000.000

3. Chaque étoile sur le drapeau européen symbolise un pays!

- A. Vrai
- B. Faux

4. Quels pays sont candidats pour entrer dans l'UE (trouvez la bonne combinaison)?

- A. La Bulgarie, la Croatie, la Turquie et la Roumanie
- B. La Bulgarie, la Croatie, la Turquie et la Géorgie
- C. La Suisse, la Croatie, la Turquie et la Géorgie

5. Reliez les nouveaux Etats membres à leur capitale!

- 1. Chypre
- 2. Estonie
- 3. Hongrie
- 4. Lettonie
- 5. Lituanie
- 6. Malte
- 7. Pologne
- 8. Slovaquie
- 9. Slovénie
- 10. République tchèque

- A. Budapest
- B. Bratislava
- C. La Valette
- D. Ljubljana
- E. Nicosie
- F. Prague
- G. Riga
- H. Tallinn
- I. Varsovie
- J. Vilnius

6. En quelle année commence le processus pour l'unification de l'Europe, commencé par Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Jean Monet, Joseph Bech, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi?

- A. 1945
- B. 1950
- C. 1952

7. Quelle est la devise de l'UE?

- A. "L'Union fait la Force"
- B. "Diversité et Union"
- C. "Unie dans la Diversité"

8. Quelles ressources sont à l'origine des premiers accords européens vers 1950?

- A. Le coton et la laine
- B. Le charbon et le bois
- C. Le charbon et l'acier

9. Quel est l'Hymne officiel de l'UE?

- A. "L'Hymne à la Joie" (Beethoven)
- B. "La Petite Musique de Nuit" (Mozart)
- C. "Les Quatre Saisons" (Vivaldi)

10. Combien de pays depuis 1999, utilisent l'euro?

- A. 12
- B. 15
- C. 25

11. Qui propose des textes de lois et veille à leur bonne exécution?

- A. La Commission européenne
- B. Le Conseil de l'Union européenne
- C. Le Conseil européen

12. Quelle est la particularité du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes ?

- A. Il est composé d'un parlementaire de chaque pays de l'UE.
- B. Il est composé de députés, sénateurs et parlementaires européens belges
- C. Il est composé de représentants de l'ensemble des parlements belges

13. Qui est le Commissaire européen belge?

- A. Louis Michel
- B. Karel De Gucht
- C. Jean-Luc Dehaene

14. De combien de députés est formé le Parlement européen?

- A. 25
- B. 265
- C. 732

15. Le Maroc pourrait-il faire partie de l'UE ?

- A. Vrai
- B. Faux

Réponses

1. Combien de pays compte l'Union Européenne à ce jour?
C. 25
2. Combien d'habitants compte aujourd'hui l'UE (50 millions près)?
B. 450.000.000
3. Chaque étoile sur le drapeau européen symbolise un pays traditionnellement un symbole de perfection et d'unité. Indépendamment des élargissements de l'Union européenne, le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'états membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection et d'unité. Indépendamment des élargissements de l'Union européenne, le nombre d'étoiles ne change pas en fonction de l'élargissement de l'UE.
4. Quels pays sont candidats pour entrer dans l'UE (trouve la bonne combinaison)?
A. La Bulgarie, la Croatie, la Turquie et la Roumanie
5. Reliez les nouveaux Etats membres à leur capitale!
1-E / 2-H / 3-A / 4-G / 5-J / 6-C / 7-I / 8-B / 9-D / 10-F
6. En quelle année commence le processus pour l'unification de l'Europe, commencé par Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Jean Monet, Joseph Bech, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi?
B. 1950
7. Quelle est la devise de l'UE?
C. "Unie dans la Diversité"
8. Quelles ressources sont à l'origine des premiers accords européens vers 1950?
C. Le charbon et l'acier
9. Quel est l'Hymne officiel de l'UE?
A. "L'Hymne à la Joie" (Beethoven)
10. Combien de pays depuis 1999, utilisent l'euro?
A. 12, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal ont adhéré ensemble à l'euro.
11. Qui propose des actions ou des textes de lois et veille à leur bonne exécution?
A. La Commission européenne
12. Quelle est la particularité du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes ?
B. Il est composé de députés, sénateurs et parlementaires européens belges
13. Qui est le Commissaire européen belge?
A. Louis Michel
14. De combien de députés est formé le Parlement européen?
C. 732
15. Le Maroc pourrait-il faire partie de l'UE?
B. Faux



L'Union européenne en chiffres

Superficie de l'Europe des 25
(en milliers de km²)

Pays	Superficie
Belgique	31
Danemark	43
Allemagne	357
Grèce	132
Espagne	505
France	551
Irlande	70
Italie	301
Luxembourg	3
Pays-Bas	37
Autriche	84
Portugal	92
Finlande	338
Suède	449
Royaume-Uni	244
Chypre	9,2
République tchèque	78,9
Estonie	45,1
Hongrie	93
Lettonie	64,6
Lituanie	65,3
Malte	0,3
Pologne	312,7
Slovaquie	49
Slovénie	20,3
L'Europe des 25	3975,4

Superficie des Etats candidats
(en milliers de km²)

Pays	Superficie
Roumanie	237,5
Turquie	780
Bulgarie	110,9
Croatie	56,5
Total	1184,9

Population au 1^{er} janvier
2003 des pays candidats
(en millions d'habitants)

Pays	Population
Roumanie	21,8
Turquie	70,2
Bulgarie	7,8
Croatie	4,3
Total	104,1

Population au 1^{er} janvier 2003
(en millions d'habitants)
de l'Europe des 25

Pays	Population
Belgique	10,4
Danemark	5,4
Allemagne	82,5
Grèce	11
Espagne	40,7
France	59,6
Irlande	4
Italie	57,3
Luxembourg	0,4
Pays-Bas	16,2
Autriche	8,1
Portugal	10,4
Finlande	5,2
Suède	8,9
Royaume-Uni	59,3
Chypre	0,7
République tchèque	10,2
Estonie	1,4
Hongrie	10,1
Lettonie	2,3
Lituanie	3,5
Malte	0,4
Pologne	38,2
Slovaquie	5,4
Slovénie	2
L'Europe des 25	453,6